L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 93 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 22 JANVIER 1890.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

LE ROI D'YS.—CONCERT DE M. OVIDE MUSIN.

C'est toujours une grande affaire pour une direction que la première représentation d'une œuvre lyrique, d'un grand opéra. Un vaudeville, une comédie, un drame, voire même une tragédie, bagatelles de la porte qui tous cela! relativement partant bien entendu.

En effet, la musique n'est point un art que l'on puisse dire de précision; elle n'a point, comme le livre, comme toute œuvre littéraire une expression nette, ferme, cristallisant l'idée, pour ainsi dire, le présentant sous une forme tangible, dont la signification est manifeste, éclatante.

Cela est si vrai que nous pourrions vous citer, et facilement et à l'instant, croyez-le bien, des partitions, dont on pourrait altérer les libretto de tout et tout, sauf la prosodie, le rythme bien entendu, et malgré cette substitution de paroles, malgré une altération fondamentale du sens et des mots et des situations et des sentiments, ne vous en déplaise, des dilettanti, de haute futaie, des dilettanti dilettés, les mêmes mêmes trouveraient encore que la musique, non altérée cependant, si ce n'est peut-être dans le mouvement, vous procure toujours la sensation du livret.

Ce manque de précision cause donc des perplexités dans l'esprit. En matière d'opéra la pensée se fait d'autant plus perplexe qu'elle cède à la double sollicitation du chant et de la partie symphonique. Elle se scinde, elle se divise et se fractionnement double hasard le travail de l'intellect; le serveur se surmène quelque peu à tenter d'embrasser d'un seul coup cette dualité de l'orchestre et du chant. Laquel impossible, le plus souvent, même pour les plus forts, mais malgré notre audace et notre avidité, dirions-nous, ne craignant pas de se livrer.

Le plus souvent on revient donc d'une première audition d'opéra, non point bredouille—cela ne peut être, si l'œuvre a le moindre vol, la moindre inspiration; mais troublé, mais mécontent de soi-même, hésitant, absorbé aux prises avec des souvenirs qui chantent à votre oreille, éparpillés, confus, désordonnés.

Cette fugitivité ou cette fugacité du son, si vous préférez ce dernier mot plus académique, exclut la fixité de l'opinion, du jugement, qui ne produit généralement au sortir d'un livre, roman, drame, comédie, etc., etc.

C'est elle qui cause bien des terreurs aux directeurs de théâtres lyriques, surtout comme le sétre, où il n'est pas possible de répéter souvent une œuvre, afin de faire l'éducation du public à son endroit, de bien l'en pénétrer.

Les pareille occurrence il s'agit ici, il importe de frapper un grand coup, dès la primeur et la chose est malaisée, surtout dans l'évolution musicale où nous sommes, évolution qui prête à l'orchestration une valeur parfois démesurée et de nature à amener rupture d'équilibre.

Et vous le savez, les combinaisons instrumentales sont d'un déchiffrement beaucoup plus malaisé que le chant proprement dit.

Et telle conjoncture, et ses vue de la très grande majorité des publics, il faut avant tout faire fond sur les chanteurs; eux surtout par leur expression, par leur chaleur, par leur accent, par leur physionomie aussi, peuvent aider à l'intelligence prompte d'une production.

Les principaux interprètes du *Roi d'Ys*, Mmes Lavington et Beretta, MM. Fürst, Balleroy, Geoffray n'y failliront pas; ils sauront faire vite apprécier, nous l'espérons, les beautés de l'ouvrage parfaitement avec ses richesses orchestrales.

Mais qu'on ne s'y trompe point, des créations de cette portée veulent être entendues à diverses reprises; et quelle que soit sa lucidité d'esprit, sa spontanéité de perception, nul ne peut, à première audition, se rendre compte complet d'une partition de l'envergure du *Roi d'Ys*. C'est le propre des œuvres de maîtres.

Ici, comme à Paris, la partition de M. Edouard Lalo ira sans doute de conquête en conquête; plus on l'exécutera, mieux on se convaincra que c'est une œuvre maîtresse.

L'autre soir, au concert de lundi, on en entendu l'ouverture et les bravos dont elle a été saluée, témoignaient que nombre de ses diaries avaient frappé le public.

Cependant, on n'était là, à parler vrai, qu'une utile répétition, car pareille musique ne saurait être trop étudiée et la répétition générale de ce soir complètera mieux le travail. Un travail devant lequel les plus solides solistes de l'orchestre, ceux-là seront, ont maintes fois pâli.

Le *Roi d'Ys*, dont le poème fort attachant est de M. Blau, se compose de trois actes et cinq tableaux.

Le livret, où se remarque souvent la main d'un lettré—et le chose est assez rare pour qu'on l'y signale, le livret présente des situations scéniques, vigoureuses, sentimentales, dramatiques; ces situations qui inspirent le musicien mieux que ne le pourraient faire les vers les plus puissamment frappés. Là aussi se trouve cette dualité si utile au compositeur: des oppositions dans les caractères.

Le libretto ne s'y dépouse pas trop en paroles, ce qui aurait conduit à un émiettement funeste au musicien; il a cherché, il a trouvé le drame de la scène, la situation, dépégnée le, et il a su la résumer, la concréter dans une poésie de bonne venue.

La mise en scène a aussi son rôle très marqué dans cet ouvrage; et j'ose dire que l'importance pour n'y avoir pas donné toutes ses soins.

Donc à demain cette présentation du début de M. Edouard Lalo, et nous engageons ceux qui veulent bien en jouir à y absorber leur attention.

C'est là une unité qui veut être suivie; adieu l'effet si l'on s'en distrait pour des babils, charmants à bons égards, nous n'en discourons pas, mais qui, au cours de l'entr'acte, trouvent mieux l'occasion de prendre leur vol.

Si la soirée de demain est vivement attendue, parce qu'elle va initier le public de la Nouvelle-Orléans au *Roi d'Ys*, une œuvre dont le retentissement a été immense, le concert d'après demain engrenate aussi un très sérieux intérêt à ce fait qu'il nous vaudra de connaître M. Ovide Musin.

Nous l'écrivions hier, nous n'avons jamais entendu celui qui porte ce nom, mais en le recommandant au public de la Nouvelle-Orléans nous nous appuyons du dire de personnes qui ont pu apprécier et valoir; nous nous fondons sur des articles de critiques appartenant à la grande presse américaine.

Semblables spécifiques ne sont point pour être dédaignés et c'est avec empressement que nous les consignons, que nous les accueillons.

En cela nous n'engageons nullement, d'ailleurs, notre opinion, et cette opinion, quelle qu'elle soit, nous la dirons en toute sincérité après audition.

M. Ovide Musin a fait, croyons nous, ses études de musique et de violoniste à Bruxelles. Or, on le sait, ce petit mais tout attrayant pays de Belgique est aussi une terre chaude de l'art. Et nous croyons être dans le vrai en devinant que, relativement à sa popularité, il a fourni, dans presque toutes les branches artistiques, un contingent bien supérieur à celui qu'on avait le droit de lui demander.

Pour ne nous arrêter qu'à la musique, disons que le Conservatoire de Bruxelles est toujours cité avec honneur parmi les Ecoles de ce genre; il est, entr'autres, pour directeur, Fétis, c'est à dire l'un des théoriciens les plus autorisés que nous puissions citer, et aujourd'hui digne à sa tête M. Gevaërt, un homme de science, illustrant également dont l'œuvre n'est point à prôner sous silence.

Rien Quantité *Dormerd*, sans être l'une de ces compositions radieuses qui font époque, occupe une place fort honorable dans le répertoire de l'Opéra-Comique à Paris; c'est beaucoup.

Mes confrères de la presse belge, française, américaine, accordent donc une grande valeur à M. Musin. Ont-ils raison? c'est ce dont nous conserons, à notre point de vue, quand nous aurons entendu l'artiste.

Le très beau programme de ce concert de demain, à l'Opéra, est sous les yeux du public, et, on ne saurait le nier, il est vraiment tentant.

Avec M. Ovide Musin nous entendrons Mme Annie Louise Tanner, neptune: M. Ed. *Fürst*, pianiste; M. Bolognini, baryton; l'ensemble de l'Opéra.

On peut prêt de rappeler aux abonnés de l'Opéra que leurs loges et fauteuils seront gardées à leur disposition, au bureau de location, 125 rue du Canal, jusqu'à ce soir. Passé le délai, il sera disposé des places non retirées.

Le Figaro Canonne.

CONCERT HALL.

[illegible]

Académie de Musique.

Les représentations du *Sweet Lavender* continuent d'être très courues. C'était à prévoir, à la suite de l'excellente impression produite par la première représentation dimanche dernier. Donc la pièce en ici le même bonheur que dans les villes du l'Est et de l'Ouest. Ce bonheur se justifie, d'ailleurs, par l'ouvrage lui-même qui a bien des qualités scéniques.

De plus nous nous plaisons à redire que les interprètes de *Sweet Lavender* ne sont pas les premiers venus; ils font partie de la troupe du Lyceum Theatre, New York, et nous n'avons pas besoin d'insister sur le rang que cette scène occupe aux Etats-Unis.

Le Lyceum Theatre, sous une direction intelligente, a toujours pour première visée la formation de troupes bien homogènes, dont les éléments s'appartient le mieux possible, qui se sont rencontrés, fraternisés souvent, et à cet ensemble se mêlent invariablement, cela va de soi, des premiers sujets d'un mérite incontesté et surtout avancés dans la faveur publique. Telle est la compagnie dont l'engagement expirera samedi et dont *Sweet Lavender* restera, jusqu'à la fin, l'heureux spectacle.

—Il sera donné aujourd'hui en matinée aussi.

Dimanche prochain, rentrée de Mlle Annie Pixley.

Grand Opera House.

M. J. K. Emmet est un de ces heureux qui, comme M. Joseph Jefferson, par exemple, savent longtemps captiver un public qui le doit de se presque perpétuer à chaque pièce.

A Dieu ne plaise que nous mettions M. Emmet sur la même ligne que M. Jefferson; néanmoins, à coup sûr, c'est une des valeurs notables du théâtre américain.

Il fait de la photographie scénique; le plus souvent ses personnages sont d'une grande ressemblance; rarement il s'écarte de la nature pour se lancer dans les petits trucs, les clichés, parlés ou mimés, au moyen desquels on arrive à *faire* les braves du parterre, comme on *fait* la montre d'un trop confiant particulier.

La pièce dans laquelle M. Emmet a reparu au Grand Opera House, est *Uncle Joe*, dont le rôle principal, Fritz von Wolfenstein, est bien fait pour lui.

Elle sera jouée à midi et le soir.

Théâtre St-Charles.

Les Lyons doit tenir l'affiche la semaine entière et bien la tiendra. En effet, la pièce—une comédie-drame—est incidentée, mouvementée, elle intéresse, elle attache; la troupe offre un ensemble tout acceptable et dans mal autre ouvrage ne ressortent mieux les qualités de Mlle Ada Gray.

Aujourd'hui, matinée à midi.

On annonce pour dimanche 26 janvier, la reprise de la pièce à grand spectacle—drame, mélodrame, comédie-drame—comme vous l'entendrez, qui a pour titre: *The Silver King*.

Musée-Théâtre.

Ce jour est le dernier du programme actuel, dont on peut connaître la composition en consultant nos colonnes d'annonces; le professeur Wallace, les lions savants, l'homme tatoué, l'enfant squelette, etc., etc.

Le "Preston Hed-Ake"

Vous guérit pendant que vous attendez. Il est prompt et sans danger dans ses effets. Il ne contient pas de morphine, d'antipyrine, de chloral, de cocaïne ni aucune substance dangereuse.

Grand incendie encoignure Canal et Baronne.

Ce matin, à 2 heures précises, un incendie considérable s'est déclaré encoignure Canal et Baronne, dans le bar-room situé au rez-de-chaussée du grand immeuble à trois étages occupé au rez-de-chaussée par MM. Grouchy et Domecq, pâtissiers, et aux autres étages par le Checkers and Whist Club et le Perry House. Le bar-room au rez-de-chaussée appartient à M. J. Kelly, qui est assuré, ainsi que les autres locataires de l'établissement.

La flamme était à peine donnée que les flammes enveloppaient l'immeuble tout entier du toit au rez-de-chaussée, comme si l'incendie eut brûlé depuis déjà une heure, aussi les efforts des pompiers se sont ils trouvés impuissants devant un brasier aussi considérable.

Malgré l'heure avancée, une foule considérable était rassemblée sur les trottoirs de la rue du Canal faisant face à l'immeuble incendié. C'était, en effet, un magnifique spectacle que cette fournaise ardente dévorant dans toute ses ampleurs un bâtiment aussi important. Au rez-de-chaussée se trouvait tout un stock de pièces d'artifice qui malaisément leurs éclate au fracas général, et les chandelles romaines piquaient de leurs boules multicolores les langues de flammes qui mordaient de l'immeuble. Les fils électriques, très nombreux en cet endroit, lançaient en s'entrechoquant des éclairs effrayants.

En moins d'une heure les pompiers étaient maîtres du feu, mais de l'immeuble formant l'encoignure, il ne restait que les murs quatre murs. Les étages étant successivement écroulés avec un fracas épouvantable auquel se mêlait celui de la chute de nombreux balcons en fer ornant chaque fenêtre.

La bâtisse occupée récemment par M. Offner, No 164 comme annexe à son magasin de faïences a été endommagée par le toit; elle était inoccupée. Le magasin de M. Seebold a été légèrement endommagé par l'eau.

Les enfants terribles.

C'était, hier, le jour de réception de Mme Z., et de nombreux visiteurs garnissaient le salon.

Profitant d'un temps d'arrêt dans la conversation, le fils de la maison, M. Teto, âgé de six ans, s'écrie:

—Dis donc, maman, pourquoi papa ne te gronde jamais quand il y a du monde?

Deux amis rencontrent X...., encore plus gris qu'à l'ordinaire.

—Tu vois ce pauvre diable. Sa femme l'a abandonné, il a tout perdu au jeu, et maintenant il s'enivre, du matin au soir, pour noyer ses chagrins.

—Malheureusement, il me semble que ses chagrins savent nager.

Pensée d'un malin cynique:

La vie est un oignon qu'on épluche en pleurant.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PRESTON GGNTHER, A COVINGTON, LER. — M. Léon Boisdard, chimiste français, au cours d'une de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 milligr. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus exposée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive:
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Boisdard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, le maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Pendant du temps d'arrêt dans les affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous prenons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Boisdard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Boisdard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 21 janvier 1890.

Thermomètre de R. & L. Olivier, Opticiens No 143 rue du Canal, Entre Carondelet et Bienville.

	Fahrenheit	Centigrade.
7 heures du matin	56	13
Midi	68	21
3 P. M.	64	18
6 P. M.	61	16

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Gustave A. Cavalier à Mlle Adèle Forte.
Louis Donnoux à Mlle Catherine M. Buckley.
James Sanders à Mlle Ellen Bailey.
Joseph Riley à Mlle Sarah Marris.
John J. Concoran à Mlle Annie E. Sanders.

Naissances.

Mme John Julian, un garçon.
Mme Victor Lallman, un garçon.
Mme Jerome Frick, un garçon.
Mme William A. Leflvich, un garçon.
Mme John A. Vaughan, un garçon.
Mme Louis W. Lyons, un garçon.
Mme Charles Leemann, un garçon.
Mme Anthony Dippert, un garçon.
Mme Fred'k Jacobs, un garçon.
Mme Jean Barada, un garçon.
Mme Charles Jones, un garçon.
Mme John Carsit, un garçon.
Mme William Flattman, un garçon.
Mme William Tickler, un garçon.
Mme Joseph Silver, une fille.
Mme Jacob Mertz, une fille.
Mme John S. Kelley, une fille.
Mme George Dattoff, une fille.
Mme John Marques, une fille.
Mme M. J. Sullivan, une fille.
Mme William Pierce, une fille.
Mme William Lenukuhler, une fille.
Mme Fred'k Hoerich, une fille.
Mme Henry Schlumbreet, une fille.
Mme Edward Roesch, une fille.
Mme Louis Arnauld, une fille.
Mme Gustave Flattmann, une fille.
Mme Hunter Stewart, une fille.
Mme Emile F. Lauthier, jumelles.
Mme Joseph E. Lorie, jumeaux, garçon et fille.

Décès.

Eva Hebrard, 2 ans, 88 rue des Français.
Woodson Wicks, 23 ans, Hôpital de Marine des Etats Unis.
Veuve Mary A. Hart, 83 ans, 597 rue Bienville.
Lucy Wright, 21 ans, 34 rue Prieur, côté sud.
Josephine Germain, 11 mois, coin Dauphine et Union.
Armide C. Stewart, 7 semaines, 518 rue Prytanée.
Veuve Elizabeth Mosgliab, 76 ans, coin Enghien et Gi'od.
Alfred Miles, 50 ans, 147 rue Broad, côté sud.
Pierre Maisonnaf, 2 mois, paroisse St-Bernard, Ine.
Johann G Hosfeld, 62 ans, coin Poland et Dauphine.
Martha Johnson, 69 ans, 537 rue Franklin, côté sud.
Elizabeth Greenwood, 50 ans, rue Général Taylo, près Water.
J. E. Dussaud, 72 ans, coin Kerlerec et Roman.
Jean M. Desperous, 37 ans, rue Hancock, près Lesseps.
Mme Gervais Montz 23 ans, paroisse St-Jean Bap iste.
William Phillips, 10 ans, Seventh Street Canal.
Louis Hennessy, 57 ans, coin Robin et Chippewa.

Signal de danger—No 120 rue du Quartier, drapeau de diphtérie posé.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

A. N. Robelot à Mme A. Nelson, un terrain borné par les rues Bonny, Alix, Eliza et Séguin, $300.

Mme P. Vidon à H. Vicoello, deux terrain bornés par les rues Locust, Melpomène, Freret et Terpichore, $330.

V. Marquez à W. J. Kovalski, un terrain borné par les rues Marais, Bourbon, Urquhart et St Antoine, $2,650.

G. Kohn à E. Francis, trois terrains bornés par les rues Berlin, Dryades, St-Denis et Pavenne Napoléon, $275.

Mme F. Barker et als à J. Poisson, un terrain borné par les rues Galvez, Miro, Orléans et Ste-Anne, $160.

Thos A. Stephen à P. Foster, un terrain borné par les rues Pacifique, Atlantique, Eliza et Eveline, $400.

J. H. Keller à W. Mackenroit, deux terrain bornés par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Magdolia, $300.

Cour de Circuit. — Liverpool & London & Globe Insurance Company contre le bureau des assesseurs pour empêcher la perception de certaines taxes.

Dudden & Cie contre T. Danziger.

Commissariat des Etats-Unis—Valley Queep contre certaine matelots accusés de désertion. Jugement en faveur des défendeurs.

Cour Civile de District.—Inventaire de la succession Bidwell:

Académie de Musique	$ 20.000
Théâtre St-Charles	60.000
Phœnix House	50,000
Valeurs diverses	875
Total	$130,875

Me Harry S. Edwards a été condamné pour langage impertinent à 24 heures de prison.

Joséphine Philippe contre J. F. Martinez en annulation de taxe sous prétexte de prescription.—La demande est rejetée.

Factors' and Traders' Ins. Co. contre Marie Anne Levi.—Appel suspensif accordé.

Hope & Cie contre le Bureau d'amortissement de la dette de l'Etat.—Sur motion de l'avocat général, un appel suspensif est accordé.

Jos. McCloskey contre la ville. N. O. Mobile and Texas R. R. Co. contre Louis Arnauld.—Jugements en faveur des demandeurs.

E. Oelberman contre Dan A. Mayer.—Jugement par défaut.

S. Vidal contre la ville.—Remis au prochain terme.

Alb. Baldwin, receveur de la Crescent City Brewing Company, contre E. Y. Ames.—Ordre est donné au défendeur de produire certains livres, papiers et certificats le 27 courant.

E. H. Cotton contre Chas. W. Sullivan.—Jugement par défaut.

Lickman contre Kuntz.—Le demandeur est débouté et condamné aux dépens.

James Elliott & Cie contre D. H. Mayer.—Jugement par défaut pour $181 50.

Ph. Thompson contre Mme M. Driscoll. Jugement en faveur du demandeur pour $104.

C. H. Parker, pour taxes, contre Gumbel Frères & Meyer, S. Gumbel & Cie, Sun Insurance Company, International Insurance Company, Green's Insurance Company.

Conrad Kreesner, S. Q. C. Packell & Cie pour $1,414 36

Mme Madeleine Ploger contre Jacob Lechner pour $525.

McCloskey frères contre la Louisville and Nashville Railroad Company pour $101 06.

Durant Da Ponte contre la New Orleans Transfer Company, en dommages. Jugement contre le demandeur.

Jury de la Cour Civile.

George Grima, Ernest F. Wimby, John J. Shuler, John Tricouni, Charles Bernard, John Friel, Walter H. Breen, P. H. Legendre, John M. Gerdes, Raoul M. Armant, Elie G. Blum, Albert Wilson, Patrick E. Gilmore, J. Israel, Gustave Watry, Jacob Young, Chas Lange, Adrien Shenck, Wm DeBuys, Paul E. Villars, Arthur Nivette, Duncan Jones, Arthur O. Jones, Alden McLellan, Alcée J. Fortier, Edward J. Thilborger, Louis Dubos, Chas W. Novel, E. H. Adams, Geo W. Logan, Laurence P. Gales, Pearl Wight, Henry W. White, Louis Bancomas, Geo W. Booth, Peter Fitz, Jos R. Dellande, David G. McCain, Hy Atcord, Geo A. Henderson, R. E. Craig, Paul Granzin, Jos McMahon, Fred H. Bettcher, Alexander Soutag, Chas A. Levert, Reuben G. Bush, Fred G. Frerst, Hy Wormer, W. E. Andrus, Hy Schuler, Julius E. Eurich, Lucien N. Brunswig, Walter J. Sebastian, Wm L. Noel, Simon Isaacs, John A. Parodi, Louis A. Pitard, Agna B. Richardson, Wm L. McConnell, John D. Lagan, Chas Kirsch, Jr., Mathias Seither, Jr., Ed F. Bowman, David A. Shlenker, Joe C. Dodt, Harry T. Brown, Peter L. Girault, Chas Janvier, Laurence J. Duffin, Chas Hartmann, Jos S. Deane, Terizi Tranchini, Jas Walder, Alexander N. Power, Felix Bachmin, Henry Jurgens.

Cour Criminelle.—Section A.—Denis Lechea, voies de fait, ordonnance de non-lieu.

Aleck Smoketherman, larcin, demande d'une nouvelle audition de cause.

Section B.

Chas. Barenhide, voies de fait, acquitté.

Première Cour de recorder.—Hier matin est comparu devant le recorder Murphy, Mmes Jeanne P. Devine et Marie Geyder, habitant rue St-André, No 223, qui se sont disputées lundi soir. Mme Devine a même déchargé un revolver sur Mme Guyder. Chacune d'elles a donné sa version de l'affaire et toutes deux ont été condamnées, l'une à $25 ou 30 jours, l'autre à $10 ou 20 jours.

Affaires municipales. — Le contrôleur a pris les mesures pour faire face au paiement de la somme due aux Compagnies de pompiers du Sixième District, à l'exception de la Compagnie Pioneer No 1 qui, n'ayant pas de charte à présenter pour régulariser la vente, sera obligée de rentrer en possession de ses appareils à moins que la ville ne fasse avec elle un arrangement convenable.

Le maire a reçu de Mlle Alice M. Favre, 28 rue Freud, à Utica, N. Y., une lettre lui demandant des nouvelles de Mme Denis Murphy (Mlle Marie Lesdain).

Le commissaire Agnew fait en ce moment réparer les divers matériels qui sont en mauvais état, mais il déclare que le travail ne pourra être fait d'une façon satisfaisante faute de fonds.

GRAND INCENDIE.

Huit maisons détruites à cause du manque d'eau—Deux pompiers blessés.

Hier soir à 7 heures une alarme d'incendie a été donnée à la boîte No 127, encoignure Dommne et Rocheblaize. Il est rare que dans ce quartier où toutes les habitations sont en bois les incendies n'aient point de graves conséquences, mais celui d'hier est particulièrement important à cause du manque d'eau et du grand vent qui soufflait au moment où l'incendie a pris naissance.

Il s'est déclaré rue Palmyre No 90, près de la rue Johnson, chez Mme Meyer, c'est-à-dire du côté sud de l'îlet, sans cet heureux hasard, le vent du nord qui soufflait très fort, au lieu de rejeter les flammes au milieu de la rue les eût poussées vers l'intérieur de l'îlet qui eût été complètement détruit. Près de quatre néanmoins a été complètement rasé à cause du manque d'eau qui a rendu les pompiers impuissants pendant plus d'une heure, durant laquelle le feu a pris des proportions considérables, s'étendant à la fois sur les rues Palmyre et Johnson et le centre de l'îlet.

A l'arrivée des pompes l'incendie qui avait pris rue Johnson avait gagné la rue Palmyre, contournant une épicerie faisant encoignure et dont le stock a été sauvé en partie.

La compagnie Louisiana Hose, une des premières dont les tuyaux aient été ajustés, a dû abandonner la bouche d'eau de la rue Gascoigne, la compagnie No 14 a quitté celle située encoignure Johnson et Palmyre et de tous côtés les pompiers transportaient leurs tuyaux à la recherche d'une bouche où ils pussent obtenir la pression nécessaire.

Le peu d'eau qu'ils ont pu obtenir pendant la première heure n'a été pour ainsi dire d'aucune utilité, les jets trop faibles pour arriver aux points qu'ils eussent dû éteindre se perdaient inutilement et les efforts des pompiers étaient vains. C'est alors que tous les crochets ont été mis en réquisition et que de chaque côté, rue Johnson et rue Palmyre, les pompiers ont tenté d'arrêter les progrès des flammes. La chaleur était telle de l'autre côté de chaque rue, que la peinture des maisons opposées a été enlevée et que pour les protéger on a dû un moment leur sacrifier l'eau dont on disposait.

De tous côtés s'étaient des chiens et des chats qui s'échappaient des cours, plus ou moins rôtis, au grand plaisir d'une foule considérable de curieux, difficilement contenue par la police.

Vers 8 heures, sur l'ordre du chef O'Connor, une alarme donnée à la boîte No 151, a amené de nouvelles pompes et à l'aide de ce supplément de tuyaux, les pompiers ont pu arriver aux bouches de la rue Canal à celles de la rue Commune, au canal Galvez.

Ils ont enfin fini par obtenir plusieurs jets assez puissants pour commencer avantageusement l'incendie et bientôt, en effet, ces progrès ont été arrêtés. A 9 heures, on était maître du feu, mais ce n'est pas avant 10 heures que l'on est parvenu à éteindre partiellement l'immense brasier qui s'étendait, étiré par le vent, sur une surface d'un quart d'îlet.

Pendant qu'ils travaillaient à arracher des planches avec leurs crochets, deux pompiers de la Compagnie Louisiana Hose, T. Schwartz et Jos Wehlen, ont été blessés à la tête, peu grièvement, par la chute de briques d'une cheminée.

Les maisons détruites rue Palmyre, sont:

No 88 appartenant à M. Hanley qui l'habitait a été complètement détruit. Assuré à la Compagnie Hibernia.

No 90, où il a pris naissance, appartenant à Mme Mott et habité par Mme Mayer a été détruit. Immeuble assuré à la compagnie Hibernia pour $500, et le mobilier de Mme Mott à la même compagnie pour $400.

No 92, appartenant à John Hanley et habité par Mme Taylor, couleur, détruit. Mobilier assuré et en partie sauvé. Immeuble assuré à la North British Company.

No 94, appartenant à Mme Vve John Barrett et habité par M. J. Harringer, détruit. Mobilier sauvé. Immeuble assuré à la Merchants' Insurance Company.

Nos 96 et 96 1/2, appartenant à M. Steindocker, habité de moitié par Mme F. Wright, couleur, et Mme Jackson, couleur; détruit; mobilier sauvé, non assuré.

Rue Johnson:

No 38, appartenant à M. John Gernon et habité par Mme Ketchum; détruit; assuré à la Mechanics' and Traders' Insurance Co.

No 40, appartenant au même propriétaire et habité par lui, a été détruit.

No 42, épicerie à l'encoignure, appartenant au même propriétaire et habitée par Mme Kloepfel, dont le stock qui a été détruit est assuré $1500 à la compagnie Hibernia. Immeuble assuré $1800 à la même compagnie.

Au total, 8 maisons détruites, et une perte évaluée à environ $15,000.

Loge Garibaldi No 72 (Chevaliers de Pythias).—La Loge Garibaldi, que le nombre de ses membres et sa brillante situation financière mettent au rang des sociétés les plus prospères et les plus influentes, vient de procéder à la formation de son nouveau bureau de direction pour le terme de 1890. La plupart des anciens titulaires ont été de nouveau honorés de la confiance de leurs frères et réélus à leurs postes respectifs.

A l'occasion de l'installation de ses officiers, la Loge Garibaldi a coutume de donner un grand banquet. Celui-ci a été donné hier soir chez M. Wirth, rue Gravier, No 128, et l'installation des officiers a eu lieu à la Salle des Odd Fellows avec tout le cérémonial accoutumé. Le repas, brillamment servi chez M. Wirth, a été fort apprécié des convives qui ont montré beaucoup d'entrain et de gaîté. Ils ont quitté la table à une heure avancée à la suite d'une longue série de toasts.

Les officiers à l'intention desquels a été donnée cette charmante fête sont MM:

N. A. Clesi, chancelier passé; Joseph Passalagua, chancelier commandant; *Jean Montelepre, vice-chancelier; A. Simon, préfet; L. Rando, garde des sceaux et archives; Félix Bertucci, maître de l'échiquier; *Chr. Russo, maître de finances; *G. Di Bartolo, capitaine d'armes; *G. Cassarà, garde intérieur; *L. Samaritano, garde extérieur; *Jos. A. Di Carlo, représentant à la grande loge; N. A. Clesi, vice-représentant; *F. Mancuso et F. Russo, curateurs; *Dr Hugh Kelly, médecin.

*Réélus.

Ordination à la Cathédrale.—Hier matin à 9 heures a eu lieu, à la Cathédrale St-Louis, la cérémonie de l'ordination de deux jeunes prêtres privés d'Europe, les RR. PP. J. Bulot et A. Bacchiochi.

Une grand'messe a été chantée à la Cathédrale par Sa Grâce Mgr l'archevêque Janssens, assisté du R. P. Bogaerts, administrateur du diocèse, comme prêtre assistant, du Rév. J. Maeschaert, vicaire général de Natchez, et R. Chassé, chancelier du diocèse, comme diacres d'honneur, ainsi que les Pères E. Aveilhé, diacre, et F. de Wilde, sous diacre, comme maîtres des cérémonies; dire RR. PP. Rioter, Moris, Massarilier, Migiot, Chapuis, Perrotet et Bertrand, nommés du navire de guerre l'*Arthus*.

Pendant les services, le chœur, sous la direction de Mlle Bessie Kavanagh, a chanté la 12me messe de Mozart.

Accident.—Hier matin, à 6 heures 30, John Montrell, mécanicien du remorqueur *Corsair*, qui se tenait debout à l'arrière du bateau a été jeté à l'eau par la secousse produite par le départ subit du bateau. L'hélice lui a frappé la jambe droite qui a été cassée au-dessus du genou. Il a été hissé à bord et transféré à l'hôpital où il est dans un état critique. Il est âgé de 45 ans et habite rue Troisième No 157.

Suicide manqué.—Hier matin, entre 7 heures 30 et 8 heures, le lieutenant Remarte et Conti, un coup de revolver a attiré l'attention de l'agent Barker, qui s'est trouvé en présence de M. Aug. Chainey. Celui-ci lui a remis un revolver en disant que l'arme venait de faire explosion pendant qu'il la nettoyait. Les autres locataires de la maison ont déclaré à l'agent que M. Chainey avait l'intention de se suicider, et qu'au dernier moment le courage lui ayant fait défaut, il avait tiré en l'air. Il a été accusé d'avoir déchargé une arme à feu dans les limites de la ville.

Rixe.—Hier soir, à 8 heures 30, une rixe a eu lieu, rue Derbigny près Gravier, chez Geo. Garnett, entre lui et un nommé Dominic Sentitz qui a frappé d'un coup de hachette sur la tête. Le blessé a refusé de laisser soigner sa blessure, peu grave du reste, et de porter une accusation contre Garnett. Une accusation de bris de paix a été portée contre les deux.

Tentative de suicide. — Hier soir, à 9 heures, un coiffeur nommé Léopold Pons, âgé de 23 ans, a essayé de se suicider en se coupant la gorge avec un couteau de poche, dans l'Epicerie de Mme Avost, rue Ste-Marie, près Annunciation. Il habite rue Front, No 430. Sa blessure est peu grave.

Columbia Athletic Club.—Sous Compagnie.—Le lieutenant, M. N. T. Cocklin Jr., gradué de l'Université du Sud; 2me lieutenant, H. Roy, gradué de l'Université Notre-Dame; paphaine, M. H. Lazenberg. Cette compagnie, qui se compose de 75 hommes, escortera Rex à son arrivée dans la ville du Carnaval.

Paragraphes.—M. Coleman, représentant au Congrès a écrit au secrétaire du Board of Trade une lettre dans laquelle il lui promet d'user de son influence pour obtenir du secrétaire de la marine des Etats-Unis la promesse d'envoyer dans notre port des navires de guerre pendant le carnaval, et particulièrement le croiseur *Baltimore*, le plus beau de la flotte.

—Hier soir à 8 heures 30, Mme M. Moon qui habite rue Gasquet, entre Rocheblave et Tonti, a pris accidentellement une dose exagérée de morphine. Elle a été mise hors de danger par les étudiants.

CRESCENT HALL.

High Ten à 4 heures tous les jours.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Chambre des Députés.

Paris, 21 janvier—A la Chambre des Députés, M. Flourens a interpellé le gouvernement à l'égard des droits des pêcheurs anglais à Terre-Neuve. Il a maintenu que les droits de la France sont violés par la prétention des autorités de Terre-Neuve d'interpréter le traité d'Utrecht de façon à exclure les pêcheurs français des privilèges auxquels ils ont droit sous ce traité.

M. Spuller, ministre des affaires étrangères, a répété à la Chambre que la France a une souveraineté limitée sur certaines parties de la côte de Terre Neuve et pour un certain objet. Elle possède ce droit en vertu des clauses du même traité par lequel l'Angleterre a acquis sur toute l'île une souveraineté limitée seulement par le droit de la France. Le droit de celle-ci d'en faire usage est par conséquent aussi sacré que le droit de possession de l'Angleterre. La France a l'usage de la côte pour ses pêcheries. Mais les arrangements pris entre l'Angleterre et la France ne sont pas satisfaisants pour le Parlement de Terre Neuve, et la question est devenue plus difficile et plus délicate que jamais. Des complications sont survenues, spécialement à l'égard de la pêche aux homards. Mais la France n'a que onze bateaux engagés dans cette pêche, tandis qu'elle en a 700 employés à la pêche à la morue.

Les autorités de Terre-Neuve ont prétendu qu'il fallait faire une distinction entre la morue comme poisson et les homards comme crustacés; mais cette distinction n'est pas admissible. La France a un droit absolu et sans restriction aux deux. Pour la pêche aux homards cependant des établissements permanents sont nécessaires. Des négociations sont pendantes à cet égard, mais ces négociations sont compliquées de réclamations privées.

—M. Constans, ministre de l'intérieur, en réponse à une question du député Chitze, a dit que le gouvernement avait annulé les crédits municipaux en faveur des grévistes dans le département du Rhône, parce que les autorités municipales avaient outrepassé leurs pouvoirs.

M. Joffrin est monté à la tribune pour parler sur ce sujet, mais sa présence a susc